

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 11 septembre 2015

6ème Commission - N° CP-2015-8-

6-5 **Service instructeur** Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL PROGRAMME C741 CHAPITRE 65

Résumé : Dans le cadre de notre politique de soutien à l'agriculture et au développement rural, il vous est proposé de soutenir les actions récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 qui sont menées en 2015 par l'association Forestiers d'Alsace (6 100 €), l'union des associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse cour du Haut-Rhin (3000 €) le GDS Alsace (25 000 €) et l'OPABA (11 000 €) pour un total de 45 100 €.

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural pour leur fonctionnement et leurs projets d'équipement et/ou de formation. Un montant de 95 000 € a été voté à ce titre lors du BP 2015 et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour ventiler ces crédits.

Vous trouverez ci-joint, en annexe 1, un tableau récapitulant les actions et les montants pour lesquels nous sommes sollicités, sachant que la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 3 juillet dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions d'un montant total de 45 100 € à ces 4 organismes.

En incluant les 45 100 € de ce rapport, le montant total alloué pour l'encouragement à l'agriculture et au développement rural sera de 83 971,50 € à ce jour sur les 95 000 € inscrits au BP 2015.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 – fonction 928 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN